



V I L L E D E  
G E N È V E

PAR COURRIEL

Monsieur Morten Gisselbaek  
Président de la Commission des sports  
du Conseil municipal

Genève, le 18 novembre 2015

Objet

**M-1159 "Pour un nouveau bassin olympique à Genève"**

Monsieur le Président,

Par la présente et suite à la demande de la commission que vous m'avez transmise le 10 novembre dernier, j'ai le plaisir de vous transmettre les réponses suivantes concernant l'objet mentionné en titre, que je vous remercie de faire suivre aux membres de la Commission des sports.

**1. Situation actuelle, perspectives et projets dans les autres communes dont la Ville de Genève a connaissance**

On dénombre 35 piscines couvertes à l'échelle de l'agglomération dont 5 en Ville de Genève (soit 13.5%). Il s'agit des piscines des Vernets, de Varembé, de l'école Liotard, de l'école Pâquis-Centre et de l'école des Contamines. A elles 5, ces piscines possèdent 7 bassins couverts.

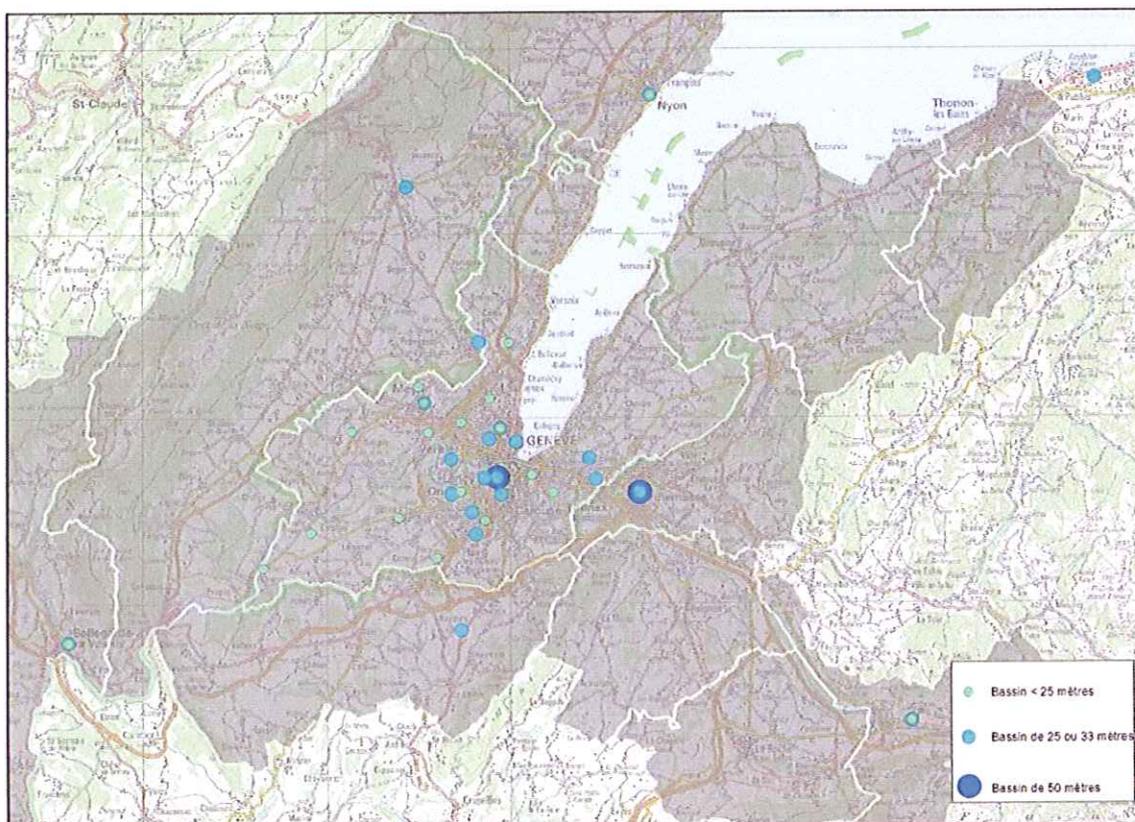
L'agglomération genevoise possède deux bassins de 50 mètres dans les deux centres urbains principaux (villes de Genève et d'Annemasse). Genève fait partie des 7 villes de Suisse qui possèdent un bassin aux dimensions olympiques. L'agglomération comprend également 21 bassins (soit 25 mètres, soit 33 mètres) adaptés à la compétition en petit bassin et à la pratique du water-polo. Enfin, elle dispose sur son territoire, quasi exclusivement dans la partie suisse, de 19 bassins inférieurs à 25 mètres et plutôt propices à l'enseignement de la natation. Ces bassins, sont en général, situés dans l'enceinte des écoles.

Sur l'agglomération de Genève, il existe trois types de bassins : les *bassins scolaires* (en Suisse uniquement), les *bassins sportifs* et les *bassins de loisirs*.

Les *bassins scolaires* sont construits dans l'enceinte de l'école. Ce sont en général des petits bassins répondant aux besoins d'apprentissage (16m) ou encore à la compétition en petit bassin (25 mètres). La plupart des bassins scolaires ne sont pas ouverts au grand public mais réservés aux scolaires et aux clubs. Pour la Ville de Genève, seule la piscine des Pâquis est ouverte quelques heures par semaine au grand public.

Les *bassins sportifs* sont ouverts au grand public. Ils sont centrés sur l'apprentissage et l'entraînement sportif. Ils accueillent également les clubs et parfois les écoles qui ne peuvent bénéficier de bassins scolaires (ex. communes de campagne rive gauche qui vont à Varembé).

Enfin, les *bassins de loisirs* sont avant tout conçu pour la natation plaisir et ludique (ex. Vitam'parc). Ces bassins sont construits actuellement sur France.



Typologie des bassins couverts en fonction des dimensions

### Perspectives et projets

En matière de planification en Ville de Genève, des projets inscrits dans le 11<sup>ème</sup> Plan financier d'investissement et dans le PDcom « Genève 2020 » sont déjà en cours :

- La piscine scolaire de Chandieu (25 mètres) sera mise en service à la rentrée 2016. Elle permettra de « soulager » Varembeé d'une partie de la demande clubs et écoles pour ainsi libérer plus d'espaces pour la pratique libre ;
- Concernant l'entretien du patrimoine, les travaux de remplacement du fond mobile et de rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre sont actuellement à l'étude (PR-1148 - Commission des travaux et des constructions) ;
- La piscine publique de la Gare des Eaux-Vives (25 mètres) prévue pour 2025 permettra de répondre à une partie de la demande de la Rive gauche et de soulager les piscines de Varembeé, des Vernets et de Thônex.

D'autres projets sont prévus à l'échelle de l'agglomération et du Canton. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques exemples : la planification cantonale prévoit notamment la création d'une piscine intercommunale olympique sur la Rive droite, projet porté notamment par la Ville de Meyrin. A plus court terme, la Ville de Carouge étudie la possibilité de couvrir sa piscine de 50 mètres et la Ville de Lancy étudie la possibilité d'exploiter son bassin ouvert de 50 mètres toute l'année en chauffant l'eau. De nouveaux bassins scolaires sont prévus dans les communes de Veyrier, Meyrin, Plan-les-Ouates et Lancy. En France : une piscine est en cours de réalisation à Saint-Genis-Pouilly et une autre piscine est envisagée à l'horizon 2030 à Douvaine.

## **2. Demande de la population de la Ville de Genève**

La Ville de Genève a aujourd'hui suffisamment de superficies piscines pour répondre aux besoins de base de sa population.

Néanmoins, les bassins de la Ville de Genève sont aussi utilisés par les habitant-e-s de toute l'agglomération, par toutes les catégories d'usager-e-s (clubs, scolaires, particuliers).

### **Le rayon d'attraction réelle des piscines de la Ville de Genève**

L'offre de la Ville de Genève n'est pas utilisée seulement par ses habitant-e-s et ses touristes. La piscine des Vernets, par exemple, est fréquentée à 50% par des usager-e-s habitant hors de la Ville de Genève (40% reste du Canton et 10% France). La piscine de Varembeé est fréquentée à 34% par des usager-e-s résidant dans d'autres communes.

### **Les piscines de la Ville sont aussi fréquentées par les personnes qui travaillent à Genève (60% des usager-e-s des Vernets).**

Les personnes actives en Ville de Genève utilisent souvent la plage horaire de la pause déjeuner pour aller nager mais ils se rendent également dans les bassins tôt le matin ou encore après leur journée de travail. Sachant que la Ville de Genève est le pôle d'emplois le plus important du Canton, la demande d'utilisation des bassins est donc bien plus large que sa seule population résidente.

### **Cette attractivité des bassins de la Ville s'explique aussi par le manque d'offre en piscines à l'échelle cantonale.**

Les habitant-e-s du Canton de Genève n'ont pas accès à l'ensemble des bassins du Canton. 20% de la superficie de base cantonale est réservée aux écoles et aux clubs et ces derniers ont, en plus, accès à tous les bassins grands publics. Si on prend en compte ce paramètre, la superficie de base des plans d'eau du Canton n'est pas suffisante. Si bien qu'une partie de la demande non satisfaite se reporte sur la Ville de Genève.

Le manque de bassins à l'échelle de l'agglomération, le positionnement de ville-centre (centre-ville, bassin d'emplois) et les dimensions de certains bassins (50m et 33m) expliquent l'attractivité des bassins de la Ville de Genève et en partie leur très forte occupation, en soirée notamment.

La demande actuelle est forte (la natation est le 1er sport des genevois-es), avec une marge de progression importante et plutôt tournée sur la pratique de la natation libre (hors clubs) et de loisirs (ludique, bien-être).

L'offre actuelle de la Ville de Genève ne satisfait pas la demande dans la mesure où :

- elle n'est pas dimensionnée pour le bassin de population de l'agglomération mais pour celui de ses habitant-e-s;
- elle privilégie les usager-e-s "club" et "scolaire" puisqu'ils ont accès à tous les bassins, alors que l'usager-e "public" n'a accès qu'à 5 bassins (3 piscines scolaires dédiées);
- elle ne propose pas de superficie de loisirs. Aujourd'hui, c'est la partie française de l'agglomération qui répond en partie à cette demande.

En outre, il faut ajouter à ces constats l'accroissement de la population de l'agglomération, confirmant que la superficie de base sera insuffisante à l'horizon 2030, même si l'ensemble des projets énoncés plus haut se concrétise.

En ce qui concerne la Ville de Genève, les deux nouveaux projets de piscines à court terme (Chandieu et Gare des Eaux-Vives) permettent de répondre à la demande des habitant-e-s de la Ville (compte tenu de sa croissance à l'horizon 2030) mais pas d'absorber l'augmentation des autres usager-e-s potentiels (touristes, employé-e-s, autres habitant-e-s de l'agglomération).

### 3. Demande de la population de la Ville de Genève en fonction des types de bassin

Concernant plus spécifiquement la demande de la population par type de bassin, l'étude des besoins et des pratiques sportives présentée fin 2013, issue de la PR-971, votée le 16 janvier 2013 par le Conseil municipal, conclut à 4 profils-type d'usager-e-s aux pratiques et habitudes différentes :

#### 1. *Nageurs et nageuses sportifs amateurs*

Ils utilisent surtout le bassin nageur intérieur.

Ils viennent seuls, pour nager 1 h, souvent dans leur temps libre, c'est-à-dire soit très tôt le matin, entre 12h et 14h ou en fin d'après-midi/début de soirée.

Ce public est composé de personnes travaillant aux alentours. Ils ont généralement peu de temps à disposition.

Ils disent généralement faire du sport pour le « plaisir », la « santé physique » et la « santé mentale », comme moyen de déstresser.

#### 2. *Baigneurs et baigneuses*

Public généralement plus âgé, souvent à la retraite qui utilise les bassins nageurs intérieurs et extérieurs.

Ils viennent plutôt le matin « avant que la piscine ne soit bondée ». Habités des lieux, ils fréquentent la piscine depuis longtemps et se connaissent davantage. Ils soulignent le caractère social de cette activité et sont d'ailleurs plus enclins que les *nageurs et nageuses sportifs* à utiliser la buvette.

#### 3. *Public de loisir/d'été*

Public plus hétéroclite (vacanciers de tous les âges, écoliers, temps libre). Ils viennent, à plusieurs, surtout pour le loisir. Davantage présents l'après-midi, notamment les mercredis et les samedis. Ils utilisent surtout le « bassin plongeon » ou la piscine extérieure.

4. *Familles ou parents seuls avec jeunes enfants*, qui fréquentent principalement le bassin non-nageur avec fond mobile ou la pataugeoire. Ils viennent dans la matinée et dans l'après-midi, notamment le mercredi ou le samedi. Ils ne considèrent pas leur activité comme du « sport » mais plutôt comme du « loisir ».

Nous ne disposons pas de données chiffrées sur la popularité des bassins de moins de 50m. Néanmoins nous pouvons mentionner que les 2 premiers profils-type, ainsi que les clubs préfèrent les bassins de grandes dimensions et fréquentent le plus assidument les piscines. Les 2 profils-type loisirs préfèrent des bassins ludiques et aménagés, sans référence aux dimensions

Bien entendu, ces éléments pourront être développés en commission, si elle le souhaite, à votre meilleure convenance.

Espérant que ces informations seront utiles à vos travaux, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Sami Kanaan